



PREAVIS MUNICIPAL NO 2022/04

DEMANDE DE CREDIT DE CHF 59'200.00 CREDIT D'ETUDE POUR LA REFECTION DU TRONCON SUD DE LA ROUTE DU VILLAGE ET DE LA ROUTE DU BORGEAU RC 628 et RC 629 en traversée de localité

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers,

1 Préambule

Voici 5 ans, notre commune a entrepris la rénovation de la première partie de la Route du Village, qui comprenait la création d'un trottoir et le renouvellement des canalisations.

L'augmentation de la population de notre village induit une plus grande utilisation de l'espace public par les piétons, qui est combinée avec une circulation de véhicules plus intense. De ce fait, une demande de sécuriser le cheminement des piétons se fait plus forte.

De ce fait, la Municipalité propose une étude qui a pour objectif de créer un nouveau trottoir et les aménagements routiers adéquats, pour une cohabitation la meilleure possible entre tous les usagers.

Trois bureaux ont été approchés pour des offres comparatives.

L'étude porte sur des tronçons de routes cantonales en traversée de localité, qui sont à la charge de la commune. Les travaux précédemment réalisés ont toutefois pu bénéficier de subventions importantes. La Municipalité souhaite poursuivre la remise en état des infrastructures routières et profiter de cette aide cantonale dont la pérennité n'est pas garantie.

Le tronçon pour lequel nous sollicitons un crédit d'étude comprend le tronçon Sud de la Route du Village ainsi que la Route du Borgeau. Il s'agit des routes cantonales n° 628 et 629 dont l'état, en traversée de localité, est dégradé.

L'objectif de cette étude est également de déterminer quels sont les travaux à réaliser pour garantir une nouvelle durée de vie de la chaussée de 20 à 25 ans, ne nécessitant plus que des travaux d'entretien légers.

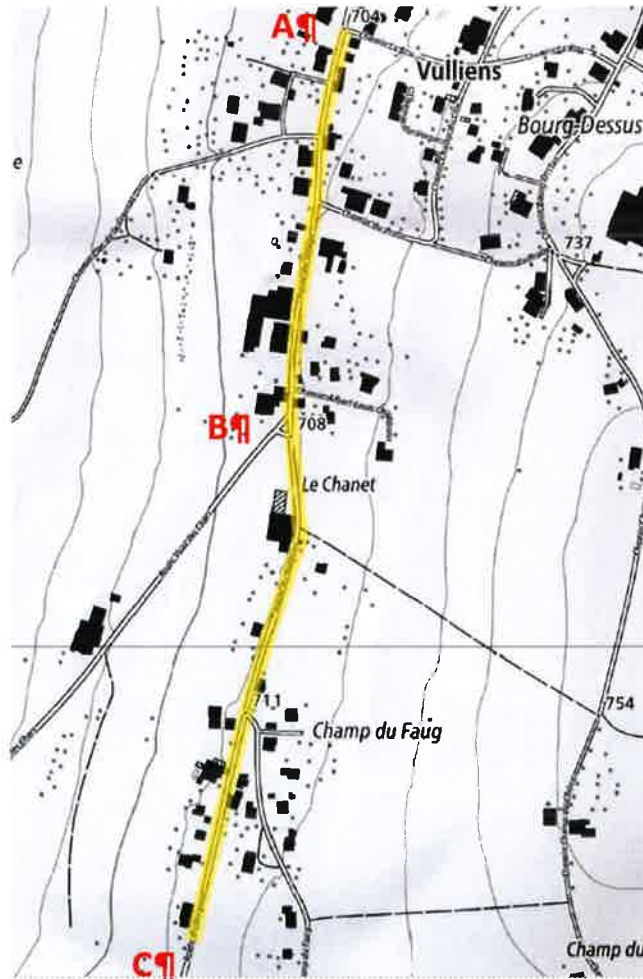
Selon le résultat de l'étude, la Municipalité se réserve la possibilité de présenter des travaux en plusieurs étapes.

2 Tronçon de route concerné

La longueur du tronçon de route à étudier est d'environ 995 m.



Préavis municipal n° 2022/04 – Demande de crédit de CHF 59'200.00 - frais d'étude pour la réfection du tronçon sud de la Route du Village et la Route du Borgeau RC 628 ET RC 629 en traversée de localité



Tronçons de la RC 628 et 629 en traversée de localité

3 Objets de l'étude

L'étude porte sur les objets suivants :

- Les canalisations et les conduites situées sous le tronçon de route concerné ;
- La superstructure de la chaussée (fondation et revêtement en enrobé bitumineux) ;
- Les bordures et les accotements ;
- L'entrée de localité Sud.

Chacun de ces objets sera examiné et analysé afin de déterminer s'il doit être rénové, complété ou remplacé.

L'étude s'intéressera également à la géométrie de la chaussée, de l'implantation d'un nouveau trottoir et des pattes-d'oie des chemins latéraux. D'éventuelles modifications pourraient être proposées si elles s'avéraient judicieuses. Un examen de l'éclairage public, de la signalisation, du marquage et de la végétalisation des abords sera également effectué en vue d'améliorations.

./.



Préavis municipal n° 2022/04 – Demande de crédit de CHF 59'200.00 - frais d'étude pour la réfection du tronçon sud de la Route du Village et la Route du Borgeau RC 628 ET RC 629 en traversée de localité

4 Prestations de l'étude

Les prestations des mandataires sont les suivantes :

- Dessin des plans de base avec le report de tous les objets connus nécessaires à l'étude ;
- Relevés complémentaires, terrestres et aérien (vol de drone) des objets manquants ;
- Curages et examen par caméra des canalisations ;
- Relevés des dégradations et mesures de la portance de la superstructure routière ;
- Carottages dans le revêtement pour connaître les épaisseurs du revêtement, les profondeurs des dégradations et les teneurs en HAP ;
- Constitution du dossier de l'avant-projet de réfection ;
- Préparation et suivi des procédures d'approbation du projet (examen préalable) ;
- Rédaction des dossiers d'appels d'offres et analyses des offres des entreprises ;
- Elaboration du devis du projet ;
- Préparation des dossiers de demande de subventionnement ;

Trois mandataires principaux entreprendront les tâches décrites ci-dessus: un bureau d'ingénieurs, un laboratoire routier et une entreprise d'inspection des canalisations.

5 Montant du crédit d'étude

Le montant du crédit d'étude est le suivant :

	Tronçon A-B Rte du Village	Tronçon B-C Route du Borgeau	Totaux
Relevés d'état de la superstructure et analyse routière	8'500.00	5'700.00	14'200.00
Curage et inspection des canalisations	5'500.00	4'000.00	9'500.00
Prestations de géomètres (relevés, plans de base et d'enquête)	4'000.00	2'000.00	6'000.00
Prestations d'ingénieurs (étude, appel d'offres, procédures)	14'000.00	8'000.00	22'000.00
Autres frais (administratifs et divers)	2'000.00	1'300.00	3'300.00
Montant total HT	34'000.00	21'000.00	55'000.00
TVA 7.7 % (arrondi)	2'600.00	1'600.00	4'200.00
Montant total TTC	36'600.00	22'600.00	59'200.00

En cas de subventionnement, une part des montants ci-dessus sera rétrocédée à la commune lors du décompte final à l'issue des travaux

/./



Préavis municipal n° 2022/04 – Demande de crédit de CHF 59'200.00 - frais d'étude pour la réfection du tronçon sud de la Route du Village et la Route du Borgeau RC 628 ET RC 629 en traversée de localité

6 Planification

Le calendrier envisagé est le suivant :

- Allocation du crédit d'étude par le Conseil général : séance du 23 juin 2022
- Etude et appel d'offres : juin 2022 – septembre 2022
- Demande de subventionnement : octobre 2022
- Procédure d'approbation : hiver 2022
- Demande de crédit de construction au Conseil général : juin 2023
- Début des travaux prévisionnel : septembre 2023

7 Financement

Le financement de ces travaux sera assuré par reprise au fonds de réserve « acquisitions futures » 2820.01 dont le solde au 31.12.2021 s'élève à CHF 700'350.05. La dépense sera comptabilisée par le poste honoraires et frais d'expertises 430.318.05. En cas de subventionnement, le montant sera versé sur le compte 430.451.07 participation du Canton aux charges de trafic.

8 Conclusions

Au vu de ce qui précède, la Municipalité prie le Conseil général de bien vouloir prendre les décisions suivantes :

LE CONSEIL GENERAL DE VULLIENS

- vu le préavis municipal n° 2022/04 du 11 avril 2022,
 - ouï le rapport de la commission nommée pour cet objet,
 - ouï le rapport de la commission des finances,
 - considérant que cet objet a été porté régulièrement à l'ordre du jour de la présente séance,
1. **accorde à la Municipalité l'autorisation d'entreprendre l'étude de réfection du tronçon Sud de la Route du Village ainsi que de la Route du Borgeau,**
 2. **octroie à la Municipalité un crédit extrabudgétaire de CHF 59'200.00,**
 3. **autorise la Municipalité à financer ces travaux par reprise au fonds de réserve « acquisitions futures » et à reverser les subventions obtenues du Canton.**

Le Municipal responsable


Gaël Manigley

Au nom de la Municipalité

Le Syndic


Olivier Hähni

La Secrétaire


Nicole Matti



Adopté par la Municipalité en séance du 11 avril 2022